



Edito

Messassiennes, Messassiens, chers amis,

Cette fin d'année s'achève sous le signe de la grisaille avec son lot de difficultés... gageons que la nouvelle année s'ouvrira sur des perspectives meilleures.

Ce numéro sera l'occasion, notamment au travers de notre rétrospective, de nous rappeler la richesse humaine et le dynamisme de notre commune grâce à toutes les personnes impliquées : agents municipaux, élus, tissu associatif qui donnent chaque jour de leur temps et de leur énergie pour animer notre commune.

Nul doute que nous sommes là dans une époque charnière, dont il nous faut comprendre les articulations pour dessiner un chemin vers un avenir plus désirable et offrant une perspective d'humanité pour les générations futures.

C'est sous la rassurante promesse de cette phrase que je souhaite placer mes vœux pour l'année 2023 : « Il y a un autre monde, mais il est dans celui-ci ». Fertilisons donc notre monde pour bâtir celui que nous voulons. Cela commence à notre porte, dans notre commune, dans nos vies. Alors que la Municipalité prépare son budget 2023 dans des conditions difficiles, nous avons qu'une seule alternative. Elle consiste à considérer comme une fatalité la hausse des factures énergétiques et ainsi diminuer notre service public. Cela signifie supprimer des activités et réduire les moyens que la Municipalité place dans notre école pour l'éducation de nos enfants... C'est possible bien sûr mais nous avons décidé de continuer la transformation de notre commune et de la moderniser.

Les membres de la municipalité agissent sur tous les fronts qu'il s'agisse des voiries, des bâtiments, des affaires scolaires ou encore de la culture pour ne citer que certains exemples... nous veillons rigoureusement à préserver notre patrimoine en maîtrisant nos dépenses publiques tout en investissant pour les années futures.

La municipalité continue à vous impliquer dans la gestion de la commune par le biais d'un budget participatif vous permettant de proposer des projets qui vous tiennent à cœur.

Voilà deux ans que la municipalité est à pied d'œuvre pour répondre à la confiance que vous nous avez témoignée au printemps 2020 et pour traduire par des actes la transformation de notre village. Autrement dit, nous travaillons ensemble pour répondre à tous les enjeux actuels.

Je vous attends avec les membres du conseil municipal le **vendredi 20 janvier à 19h** pour vous présenter de vive voix les vœux de la commune et surtout les projets 2023.

En saluant l'implication de chacune et chacun au service de notre ville, au sein de la collectivité ou dans les associations, je vous adresse mes meilleurs vœux de bonheur pour 2023, pour vous et vos proches.

Au nom de l'équipe municipale, je souhaite que cette nouvelle année soit à l'image de la commune : douce, chaleureuse, solidaire et passionnée !

Grégory GONET, Maire

TRAVAUX : rue de la Bonne Dame

Les travaux de réfection de la rue de la Bonne Dame ont commencé le 22 décembre 2022. La rue sera une zone de rencontre. Tous les usagers pourront y circuler à 20km/h. Le but d'une zone de rencontre est de faire cohabiter plusieurs catégories d'usagers (automobiles, piétons, cyclistes...) de manière apaisée. Les travaux s'achèveront début mars.



URBANISME : Plu en cours : enquête publique

Ouverture de l'enquête publique pour le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Messas

L'enquête publique portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme de Messas se déroulera pour une durée de 30 jours à compter du 2 au 31 janvier 2023 inclus.

Monsieur Michel BENOIT, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme Commissaire Enquêteur.

Les pièces du dossier ainsi que le registre sont déposés au siège de la Communauté de Communes situé à la mairie de Meung-sur-Loire, 32 Rue du Général de Gaulle, 45130, ainsi qu'en mairie de Messas, 3, rue de la Margottière, pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le Commissaire Enquêteur recevra en mairie de Messas :

Le vendredi 6 janvier de 10h00 à 12h00

Le samedi 21 janvier de 10h00 à 12h00

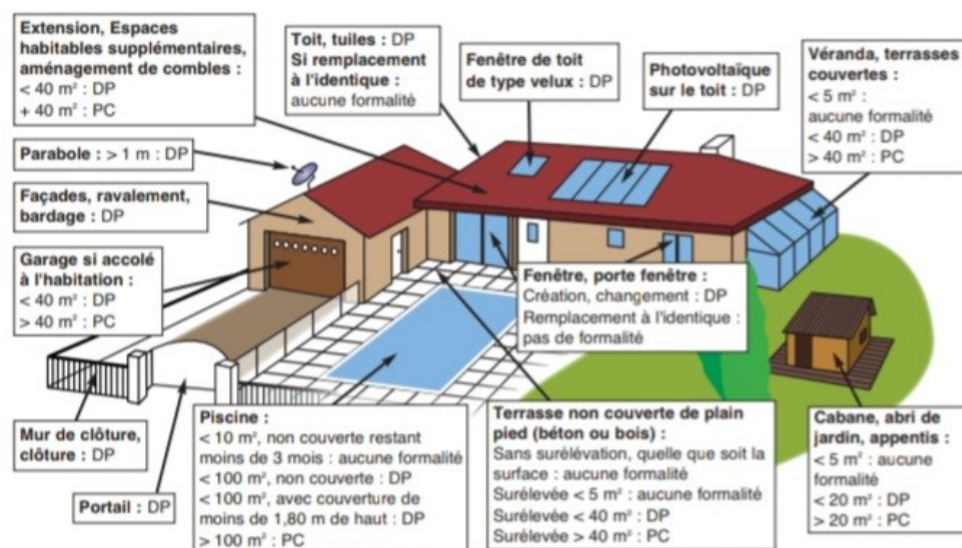
Le mardi 31 janvier de 15h00 à 18h00

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête, par courrier électronique à pluihd@ccterresduvaldeloire.fr ou les adresser par écrit à la mairie de Meung-sur-Loire, à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse postale suivante : 32 Rue du Général de Gaulle, 45130 Meung-sur-Loire.

Dossiers d'urbanisme déposés en mairie

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier que les travaux sont conformes aux règles d'urbanisme. En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux.

Afin de savoir quel formulaire vous devez compléter, la Mairie se tient à votre disposition aux heures d'ouverture ou sur rendez-vous.



Depuis le 1er janvier 2023, les déclarations préalables sont instruites directement par la Mairie de Messas.

Depuis la réforme du 1er janvier 2012, il est possible de construire une extension jusqu'à 40 m² en déposant une déclaration préalable plutôt qu'un permis de construire.

Election du conseil municipal des enfants



L'Election du **Conseil Municipal des Enfants** s'est déroulé le jeudi 20 octobre 2022 sous les regards attentifs du 1^{er} adjoint et des maîtresses de CM1/CM2 et CE2/CM1.

Cette année le départ d'un élève de CM2 a modifié quelque peu le scrutin. Sur les huit candidats CM1 qui se sont présentés, quatre ont été élus.

Les conseillers ont ensuite procédé à l'élection du Maire. Les deux candidats (CM2) au poste de Maire étaient Nolan Cuillerier et Jules Perdriau.

C'est Nolan Cuillerier qui a été élu au poste de Maire. Félicitations à lui !

CM1

Enzo DE SOUZA (29 voix)

Nino Moreau (29 voix)

Eloïse Serre (26 voix)

Mélina Loubriat (21 voix).

CM2 (déjà élus l'an passé)

Nolan Cuillerier

Jules Perdriau.



Un des projets de cette année pour les conseillers est l'aménagement de la mare située au jardin de la Huppe dans le cadre du développement de la biodiversité sur notre territoire.



Autre projet envisagé :

Les enfants ont proposé de réaliser une fresque sur le mur de la cantine représentant les 4 saisons.

Sortie : Assemblée Nationale à PARIS pour les CM1/CM2 de l'école

Dans le cadre du Parlement des Enfants, les élèves du CM1/CM2 de Mme BERTRAND vont participer à un concours qui invite chaque classe à élaborer un projet de loi sur le thème « Renforcer la participation démocratique et la confiance dans les institutions ».

Ils ont reçu le jeudi 05 janvier la visite de la députée Stéphanie Rist qui leur a présenté son travail de parlementaire et qui les accueillera le 9 février prochain à l'assemblée nationale.

La sélection se fera en mars par un jury académique puis en mai par un jury national qui sélectionnera les cinq meilleurs propositions de loi. Le vote des classes aura lieu début juin.

Les classes finalistes seront reçues à l'Assemblée Nationale le mardi 13 juin 2023. La classe lauréate recevra son prix des mains du Président de l'Assemblée Nationale et du ministre de l'Education Nationale.



Mise en place des capteurs CO2 dans chaque classe



Chaque classe de l'Ecole a été dotée en début d'année d'un détecteur de CO2 afin de vérifier la qualité de l'air.

Le détecteur indique la qualité de l'air intérieur et informe lorsqu'il faut ventiler la salle. Il donne aussi en plus du taux de CO2, la température ambiante et le taux d'humidité.

La commune a acheté cinq détecteurs pour 937,20 €.

La collectivité va recevoir une subvention de 8 € par élève soit environ 800 €.

CULTURE

Goûter des aînés avec Brigitte LECOQ

PAROLES DE FEMMES
Des années 30 à aujourd'hui

MESSAS
11 DECEMBRE



17H00 - SALLE DES FÊTES
MESSAS 02 38 44 53 02

Comme l'an passé, le 11 décembre dernier, la municipalité a offert un goûter, destiné aux Messassiennes, Messassiens de plus de 65 ans et à leur conjoint.

Un moment de convivialité passé dans un environnement chaleureux et festif.

A l'issue du goûter, le spectacle de Brigitte LECOQ "Paroles de Femmes", co-financé par le Conseil régional Centre Val de Loire était ouvert à l'ensemble de la population. Plus de soixante-dix spectateurs ont redécouvert 90 ans de complaintes, de batailles et de chansons d'amour écrites, composées et interprétées par des femmes de toutes générations, d'Edith Piaf à Clara Luciani.

Distribution des colis des aînés



Cette année en plus du goûter, la municipalité a offert un colis avec des produits du terroir aux aînés de plus de 70 ans avec un sac réutilisable à l'effigie de la commune.

Prochain spectacle



Samedi 11 février 2023
à 20h30

Trio Bluegrass

Spéctacle musical (country des années 70)

organisé par la commune
de Messas - Tarif 10€

Réservation souhaitée

**Merci de compléter le
coupon-réponse**

ASSOCIATIONS

ASLM

- **En avril** : Spectacle de chansons à la salle des fêtes
- **10 Juin** : Fête de l'ASLM qui débutera par un concert de la chorale de Messas dans l'église à 11h
- **2 septembre** : Porte- ouverte à la salle des fêtes 14h/18h.
- **6 Octobre** : Assemblée Générale à la salle des fêtes à 20h30



APE

- **4 Mars** : Carnaval

Messas en Fête

- **9 et 10 septembre** : Fête de l'Océan

Union des propriétaires et chasseurs de Messas

Information : Tout détenteur d'arme doit déclarer celle-ci via le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R61698>

Le nouveau système d'information sur les armes (SIA) est accessible aux chasseurs depuis le 8 février 2022. Il sera progressivement ouvert aux autres détenteurs d'armes particulier.

La création d'un compte SIA avant le 1er juillet 2023 est obligatoire. À partir de l'ouverture de votre compte SIA, vous avez six mois pour compléter les informations relatives aux armes qui sont dans votre râtelier numérique provisoire.

Pour plus de renseignement ou si vous avez des difficultés pour la déclaration, vous pouvez contacter directement le secrétaire de la société de chasse M. Eric FANNY au 06 85 81 51 15.

Mouvement de personnel



Suite aux mutations de Madame Sandra Deplechin, agent administratif et de Madame Sandrine Hanotel, agent technique, la commune a réorganisé les services tout en maintenant la qualité du service public et en y apportant une amélioration du pouvoir d'achat de nos agents tout en veillant aux dépenses de personnel.

Ainsi, nous avons le plaisir de vous annoncer l'arrivée depuis le 1er janvier 2023, de **Madame Mylène Bouges** aux fonctions d'agent d'accueil et technique sur la partie scolaire. En complément, un agent a également bénéficié d'une augmentation de son temps de travail.

Rappel entretien des trottoirs

Chaque habitant de la commune doit participer à l'effort collectif d'entretien en maintenant sa partie de trottoir et caniveau en bon état de propreté.

- Que la voie soit publique ou privée, il est rappelé qu'il incombe à chaque habitant le nettoyage et le balayage au droit de son habitation ou de son commerce.
- En temps de neige, glace ou verglas, les propriétaires ou locataires sont obligatoirement tenus de casser la glace, de balayer et de relever la neige qui recouvre les trottoirs au droit de leur habitation ou commerce de façon à permettre le passage des piétons et l'écoulement des eaux le long des caniveaux. Cette neige ne doit pas être jetée sur la voie publique mais entassée sur le bord des trottoirs de manière à laisser libre le cheminement piéton.

En cas d'accident, les propriétaires ou locataires seront tenus responsables.

Ramassage poubelle : changement d'horaires—Rappel

Des changements de jour de collecte ont été mis en place depuis le 1er janvier 2023 :

- Ordures ménagères (bac noir) : 1 fois par semaine les mardis.
- Emballages ménagers recyclables (bac au couvercle jaune) : 1 fois tous les 15 jours (semaine paire) le vendredi.

En cas de jour férié dans une semaine : Lors d'un jour férié, les collectes se situant après ce jour férié sont décalées d'une journée.

Par exemple, si le jeudi est férié : les communes habituellement collectées le jeudi seront collectées le vendredi et les communes habituellement collectées le vendredi seront collectées le samedi.

Pour un service optimal, veuillez sortir vos bacs la veille au soir du jour de la collecte et de les ranger le jour de l'enlèvement.

La Communauté de Communes de la CCTVL est compétente sur ce sujet.

En cas de difficultés, merci de les contacter au 02.38.44.59.35.



Demande CNI (Carte Nationale d'identité – passeport)

Pour les demandes de carte d'identité ou pour un passeport, la mairie de Messas ne peut vous recevoir. En effet, il faut faire une pré-demande pour une 1ère demande de carte d'identité (Démarche en ligne). Après avoir réalisé votre pré-demande d'un passeport et/ou d'une carte nationale d'identité en ligne, vous devez vous rendre dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil partout en France.

Les mairies les plus proches sont Beaugency ou Meung sur Loire.

Vous devez vous munir de votre numéro de pré-demande (demande effectuée en ligne), afin de la valider physiquement auprès d'un agent de mairie de Beaugency ou de Meung sur Loire.



Pour rappel, la CNI d'une personne majeure est valable 15 ans, celle d'un enfant mineur est valable 10 ans.

Une nouvelle carte plus sécurisée, plus pratique, au design modernisé est maintenant mise à votre disposition.

La nouvelle carte nationale d'identité sera de format ID-1, soit la taille d'une carte bancaire, à l'instar par exemple du permis de conduire. Les motifs de demande en vigueur restent inchangés : première demande, renouvellement du titre arrivant à expiration dans moins de 12 mois, renouvellement suite à perte ou vol, renouvellement pour changement d'état civil ou changement d'adresse.

Rappel : CHANGEMENT DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Heures d'ouverture au public :

- ♦ Lundi de 14h à 17h
- ♦ Mardi de 14h à 18h
- ♦ Vendredi de 9h à 12h



Prise de rendez-vous possible en dehors des créneaux de la mairie en contactant l'accueil :

02.38.44.53.02

AGENDA

Janvier

Vendredi 20 janvier : Vœux du Maire à 19h à la salle des fêtes

Février

Samedi 11 Février : Trio Bluegrass spectacle musical à la salle des fêtes, organisé par la commune de Messas - Tarif 10 €

Mars

Vendredi 17 mars : Réunion publique à 19h30 (situation financière + projets)

Samedi 25 mars : Brigitte Lecoq (chansons des années 80) - Tarif 10 €



ÉTAT CIVIL

Naissances 2022

- FEYANT Jules le 6 janvier
- CUILLERIER Margaux le 15 février
- DESCHAMPS Emilio le 8 mars
- BOUBET Eliott le 17 mai

- DUQUÉ CERISIER Matéo le 18 mai
- FRÉMION Albane le 16 septembre

Félicitations aux parents

- PELLÉ Marie et CLÉMENT Mathieu le 9 juillet
- HEMERY Carine et TRONQUOY Philippe le 3 septembre

Mariage 2022

- RABIER Sophie et PIERRE Kévin le 16 avril
- BILLARD Nicole et CLOTILDE Moïse le 25 juin
- PERTHUIS Bérangère et GELMINGER Morgan le 9 juillet

Félicitations aux mariés

Décès 2022

- PROUST Monique le 30 mars
- LAVIELLE Pascal le 10 mai
- BEAUJOUAN Emmanuel le 21 juillet
- RODRIGUES Alfredo le 30 juillet
- CORTESO Christine le 5 septembre

- BELGOUR Brahim le 29 septembre
- GAILLARD Lucienne le 11 octobre
- SIMON Daniel le 7 décembre

Nos sincères condoléances aux familles

Mairie de Messas

3, rue de la Margottière 45190 MESSAS

Téléphone : 02.38.44.53.02

Messagerie : accueil@ville-messas.fr

Téléphone d'astreinte : 06.86.84.44.38

Heures d'ouverture au public :

- ♦ Lundi de 14h à 17h
- ♦ Mardi de 14h à 18h
- ♦ Vendredi de 9h à 12h

Prise de rendez-vous possible en dehors des créneaux de la mairie en contactant l'accueil.

Retrouvez-nous sur le Web

www.messas.fr

Page facebook

MESSAS DISCUTE n°6

Janvier 2023

Directeur de Publication :

Grégory GONET, Maire de Messas

Rédaction, conception et mise en page :

M. Pierre DELBART, Mme Florence THÉVOT, Mme Claire QUISSAC

Impression: Mairie de Messas

Dépôt légal à parution: Mairie de Messas